

## Favoriser le dialogue lors de la planification des projets : l'information et la consultation du public

### **Cynthia MARCHILDON**

*Chargée de projet, Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et nordiques, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) Québec-Canada*

*Cynthia Marchildon est titulaire d'un baccalauréat en géographie et d'une maîtrise en sciences géographiques de l'Université Laval (Québec). Elle a également effectué des études universitaires en gestion de l'environnement à l'Université de Sherbrooke. De 2007 à 2011, Mme Marchildon a travaillé dans une firme spécialisée en environnement et a réalisé divers projets de caractérisation et réhabilitation de sites contaminés dans le nord du Canada et du Québec. Depuis 2011, elle est chargée de projet à la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. Elle travaille ou a travaillé à l'évaluation environnementale de projets de transports, énergétiques, miniers et nordiques. En 2018, elle est nommée membre de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik chargée de l'évaluation et de l'examen des projets situés dans le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et situés au nord du 55° parallèle.*

### **Résumé**

La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) appliquée au Québec permet, à diverses étapes, aux personnes, aux groupes, aux organisations et aux communautés d'obtenir de l'information et d'exprimer leurs préoccupations par rapport aux projets qui les concernent de près ou de loin. La mise en œuvre d'un processus d'information et de consultation par les initiateurs de projet le plus tôt possible peut certes représenter différents défis, mais peut également apporter plusieurs bénéfices. En favorisant la prise en compte des préoccupations du public au cours de la planification des projets, les initiateurs peuvent notamment prévenir les conflits et réduire les risques de contestation et de rejet. À cet effet, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) du Québec a récemment publié un guide afin d'outiller les initiateurs dont leur projet est assujéti à la PÉEIE. Cette présentation vise donc à présenter les principales recommandations du guide, en plus d'exposer les éléments clés de la PÉEIE qui permettent au public de faire part de leurs commentaires et de leurs préoccupations tout au long de la procédure.